

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - M. HOUPERT (pouvoir M. HELIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Cercle Laïque Dijonnais - Convention d'objectifs et de moyens - Avenant n°1

Monsieur El Hassouni au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé la passation d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais. afin de définir les conditions de soutien de cette dernière à leur fonctionnement.

La convention d'occupation des locaux de la ferme creuse, annexée à la convention d'objectifs et de moyens, a été prorogée jusqu'au 30 septembre 2014. A cette date, la Ville, mettra fin à la poursuite du projet du fait d'un patrimoine difficile à entretenir (entretien estimé à 500 000€ sur 5 ans), de son état et de son éloignement ainsi que du peu de fréquentation du public dijonnais.

Au regard des économies réalisées, les élus du Conseil Municipal pourraient permettre un ajustement de la subvention versée à l'association.

Le Cercle Laïque Dijonnais est une association qui fête cette année ses 110 ans et qui est reconnue sur le territoire pour le travail réalisé dans les domaines de l'éducation populaire, de la sensibilisation à l'environnement et aux questions liées à la laïcité. Elle rencontre depuis, quelques années des difficultés budgétaires importantes qui peuvent mettre en péril l'activité même de cette structure.

La convention prévoyait un financement à hauteur de 80 000€ par an, il est proposé de majorer de 20 000 € la subvention de fonctionnement pour la durée de la convention de 2014 à 2016.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais, jusqu'au 31 décembre 2016, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer l'avenant à la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 45

Abstentions : 13